



Enseignements et Questions en débats à la lumière du contexte sénégalais

Dr Sambou NDIAYE
Enseignant-chercheur UGB de Saint-Louis
ndiays@gmail.com

PLAN

I- Du point de vue de la décentralisation

II- Du point de vue de la territorialisation

III- Du point de vue de la participation des citoyens

**IV- Du point de vue de la démarche
d'implémentation des réformes
institutionnelles**

I- Du point de vue de la décentralisation

- **Quelles sont la position et la nature de l'Etat?**
- Un État plus décentralisé avec une position de stratège, de partenaire, de garantie du bien public- bien commun
- Une plus grande autonomisation des territoires misant sur les spécificités territoriales et sur la subsidiarité
- La question d'une décentralisation plus poussée avec un pouvoir législatif territorial à côté d'un exécutif territorial
- Une décentralisation des ressources et des espaces décisionnels
- Un renforcement des compétences transférées notamment celles économiques
- Une décentralisation de développement et pas seulement administrative

II- Du point de vue de la territorialisation

- Les territoires: un processus de construction historique socioculturelle, socio-économique et institutionnelle non transférable et non reproductible
- L'approche territoriale comme levier de l'action publique à côté de l'approche sectorielle
- Le projet de territorialisation
 - Un processus expérimental co-construit
 - Un acte administratif versus un processus de développement territorial
 - Territorialisation et renforcement de la décentralisation: deux pièces d'une monnaie

- La territorialisation des politiques publiques et des services implique-t-elle la territorialisation des moyens et des décisions?
- Développement territorialisé versus développement territorial
- Quel statut donné à l'agence territoriale de développement:
 - un service de l'Etat
 - Un établissement des collectivités locales
 - Un dispositif autonome de promotion du développement territorial

III- Du point de vue de la participation des citoyens

- Source de citoyenneté inclusive, de cohésion sociale, de construction territoriale de l'identité, de combinaison démocratie représentative avec démocratie participative, de gouvernance territoriale
- Processus participatifs: dynamique pro active, plus flexible, capacité de lecture pro active
- Quel statut institutionnel conféré aux dispositifs de participation des citoyens: Statut facultatif consultatif versus statut législatif délibératif ?
- Comment assurer une démarche inclusive capable de faire participer les invisibles, les exclus et les populations vulnérables aux processus de participation mais en tout en gérant les enjeux et conflits d'intérêt ?

- La garantie conférée aux processus participatifs:
 - d'appliquer les résultats issus de la négociation sociale
 - d'apporter une valeur ajoutée au développement local
 - De pouvoir influencer sur la gestion publique territoriale
 - D'amener les CL à assumer les implications des processus participatifs et à fournir des explications quant à leur refus éventuel
 - Reconnaissance de la capacité des citoyens à produire de la connaissance sur leur territoire, processus d'apprentissage de nouvelles compétences acquises sur le tas

- Entre une démarche populiste et risque d'instrumentalisation des processus participatifs?
- Comment concilier les exigences de délais et la recherche effrénée d'indicateurs quantitatifs et la durée des processus participatifs ainsi que leur dimension qualitative?
- Comment assurer une meilleure prise en compte du genre?

IV- Du point de vue de la démarche d'implémentation des réformes institutionnelles

- Les réformes institutionnelles: des décisions administratives voire politiques ou des processus de co-construction de l'action publique?
- Des réformes institutionnelles guidées par une vision stratégique claire de la finalité du processus déclinée en une feuille de route
- L'échelle nationale constitue-t-elle le seul espace de production de réformes institutionnelles?
- Le territoire ne pourrait-il pas être un lieu d'initiation de réformes institutionnelles spécifiques pouvant aller jusqu'à influencer l'échelle nationale?

- Le leadership des élus locaux dans la promotion du développement territorial
- Place des élus dans les dispositifs participatifs ?
- La communication institutionnelle: équité dans l'accès à l'information
- Biens publics et biens communs
- Position et rôle du facilitateur
- Rapport entre le politique-le technicien-les citoyens

- Équipe pluridisciplinaire regroupant des compétences chevronnées
- Autonomiser le dispositif de coordination, d'animation, de pilotage, de suivi-évaluation des actions territoriales
- Les démarches de développement territorial: plus des processus sociaux que des démarches techniques
- Un accent particulier aux métiers du développement territorial et aux outils de gestion du territoire
- Certes une boîte à outils opérationnels mais flexibles et adaptables en fonction du contexte